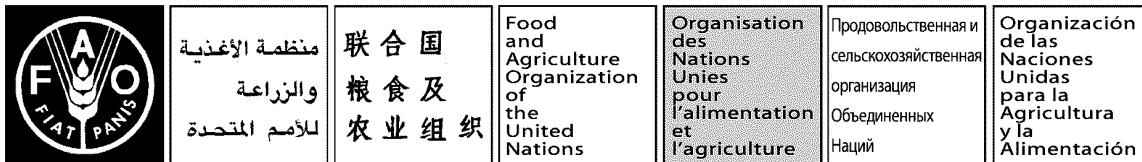


Juin 2009

F



COMITÉ DES PRODUITS

RÉUNION CONJOINTE DE LA TRENTÉ-CINQUIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FIBRES DURES ET DE LA TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE JUTE, LE KÉNAF ET LES FIBRES APPARENTÉES

Pasay, Philippines, 20 - 22 octobre 2009

ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR DES PRODUITS: PROJETS DU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE RELATIFS AUX FIBRES DURES

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures est un organisme international de produits désigné conformément aux règles du Fonds commun pour les produits de base et, à ce titre, il est chargé d'assurer la promotion des projets concernant ces fibres qui seront financés par le Fonds commun, de superviser les projets en cours d'exécution et de rendre compte des progrès accomplis. Le Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées n'a pas de responsabilités analogues.

2. Le présent document fait le point de l'état d'avancement des projets concernant les fibres dures soutenus par le Groupe au 31 juillet 2009. Les renseignements supplémentaires recueillis par la suite seront fournis à la réunion conjointe. À savoir, en résumé:

- cinq projets, achevés, sont devenus opérationnels depuis la dernière réunion conjointe en février 2007;
- un projet (réalisé au titre de la procédure accélérée) devrait être mis à exécution en septembre 2009;
- un projet (réalisé au titre de la procédure accélérée) est susceptible d'être examiné par le Groupe pour approbation éventuelle; et
- une proposition de nouveau projet potentiel a vu le jour depuis la dernière réunion.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. En plus de faire le point sur les progrès accomplis et les leçons à même d'être tirées des projets achevés, les participants peuvent souhaiter examiner d'autres questions:

- mesures pour encourager des idées et propositions de nouveaux projets s'inscrivant dans la stratégie de développement du Groupe (CCP: HF 04/4 – JU 04/4 (révisé));
- compréhension des mécanismes d'approbation des projets par le Groupe; et
- dispositions intersessions pour l'examen des propositions demandant l'approbation du Groupe.

4. Les délégués pourraient aussi vouloir envisager la possibilité de recourir à d'autres sources que le Fonds commun pour financer les activités de valorisation des produits de base.

II. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

A. ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE LA FAISABILITÉ DE L'UTILISATION DES DÉCHETS LIQUIDES DU SISAL (JUS) POUR LA PRODUCTION DE PESTICIDES ET DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES [CFC/FIGHF/30]

5. Ce projet, réalisé au titre de la procédure accélérée, a pour objectif de répondre à plusieurs demandes formulées par le Fonds commun sur la base des recherches, dans le cadre de l'évaluation du projet plus général "Utilisation du jus de sisal pour la production de pesticides et de médicaments vétérinaires", et ouvrir la voie à son éventuelle approbation.

6. Le projet plus général, qui a déjà été approuvé par le Groupe, visait à valoriser ces produits en utilisant les déchets liquides du sisal. Toutefois, avant de procéder à son approbation, le Fonds commun a demandé une évaluation de la viabilité technique, économique et commerciale du jus de sisal pour lutter contre les organismes nuisibles dans l'agriculture et les parasites des chevaux et du bétail, et de son intérêt comme substitut aux pesticides réputés dangereux pour l'homme, les animaux, les végétaux et l'environnement. Le projet est censé améliorer sensiblement la santé humaine et animale dans les régions pauvres du Nordeste du Brésil et avoir, par ailleurs, des retombées positives pour la population rurale.

7. Le coût total de la procédure accélérée s'élève à 168 200 USD, dont 112 100 USD seront apportés par le Fonds commun. La mise en œuvre, prévue en septembre 2009, sera pilotée par l'Association pour les fibres naturelles de l'État de Bahia (SINDIFIBRAS) et le Secrétariat des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation de ce même État (SECTI), tous deux brésiliens.

III. PROJETS RÉCEMMENT ACHEVÉS OU EN VOIE D'ACHÈVEMENT

A. UTILISATION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS DE SISAL POUR LA PRODUCTION DE BIOGAZ ET D'ENGRAIS BIOLOGIQUES [CFC/FIGHF/13 - MTF /URT/127/FCP]

8. L'objectif de ce projet est de déterminer la viabilité technique et économique de la production de gaz et d'engrais à partir des déchets de sisal. Les activités englobent la construction d'une installation pilote-témoin de production de biogaz qui sera utilisée pour produire de l'électricité; l'élaboration d'une stratégie nationale concernant l'utilisation rationnelle et écologique du gaz provenant du sisal pour la production d'énergie. L'utilisation des déchets de biogaz pour la production d'engrais a également été évaluée. Bien que le projet soit notoirement réputé avoir été mené à bien et que les objectifs sont atteints, les retombées positives n'ont toujours pas donné lieu à un rapport officiel.

**B. DÉVELOPPEMENT DU SISAL: REMPLACEMENT DE L'AMIANTE
PAR LA FIBRE DE SISAL DANS LES COMPOSITES CIMENT
[CFC/FIGHF/15 - MTF /BRA/068/FCP]**

9. Ce projet vise à établir, au plan expérimental, la viabilité technique et économique de l'utilisation de fibres de sisal pour la production de matériaux de construction susceptibles de remplacer l'amiante dans l'industrie du bâtiment. Les activités sont axées sur la définition des paramètres techniques de divers mélanges de fibres de sisal et de ciment à même de satisfaire aux critères de performance minimum fixés par les organes de réglementation. Les résultats de la phase pilote de recherches devraient ouvrir la voie à la 'phase II' du projet. Une récente mission de supervision de la FAO a conclu que les produits issus du sisal, qui démontreraient des capacités techniques leur permettant de rivaliser avec l'amiante comme produit de remplacement (seulement pour des applications internes), semblent toutefois donner des résultats moins concluants sur le plan de la viabilité commerciale.

**C. INSTALLATION PILOTE POUR LE TRAITEMENT ET LE CONTRÔLE
EFFICACES DE LA QUALITÉ DE LA FIBRE DE COCO
[CFC/FIGHF/24 - MTF /SRL/051/FCP]**

10. Le projet a pour objectif d'entreprendre des travaux de recherche appliquée et de développement afin d'améliorer les techniques d'extraction de la fibre et d'élaborer des normes qui seront utilisées pour les procédures de contrôle de la qualité. Une installation pilote a été mise en place pour faire la démonstration des meilleurs procédés de transformation susceptibles d'être adoptés par les petites unités de traitement des fibres qui sont généralement les plus nombreuses dans le secteur. Le renforcement de la production (quantités accrues et qualité améliorée) s'est accompagné d'une amélioration des conditions de travail et de production, aboutissant pour finir à une plus grande rentabilité à l'autre extrémité de la chaîne de production de la fibre de noix de coco. Les premiers résultats semblent prometteurs. La FAO participera à l'atelier prévu en septembre 2009 pour leur diffusion.

D. SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES FIBRES NATURELLES (EN APPUI À L'ANNÉE INTERNATIONALE DES FIBRES NATURELLES 2009) [CFC/FIGHF/28FT]

11. Ce projet, réalisé au titre de la procédure accélérée, a financé un symposium international sur les fibres naturelles qui s'est tenu au siège de la FAO à Rome, le 20 octobre 2008. Les activités menées dans le cadre du symposium ont permis de préparer le terrain à l'Année internationale des fibres naturelles en produisant et échangeant des informations sur l'importance économique, sociale et environnementale des fibres naturelles. L'objectif essentiel était, notamment, de valoriser les fibres naturelles comme appartenant tous à une famille de produits de base respectueux de l'environnement et qui, à ce titre, contribuent tous à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté des paysans. Les participants se sont également employés à bâtir des alliances entre les producteurs de chacune des diverses fibres naturelles et à faciliter l'élaboration de plans pour l'Année internationale des fibres naturelles. Les principaux résultats du projet sont les actes du symposium dans lesquels sont expliqués, notamment, l'importance des fibres naturelles et les perspectives pour l'avenir, y compris les obstacles à la prospérité de ce secteur d'activité et les actions qui pourraient être nécessaires pour les surmonter.

E. PROJET AUDIOVISUEL POUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DES FIBRES NATURELLES

12. Ce projet, réalisé au titre de la procédure accélérée, a financé la production d'un film vidéo de sensibilisation aux objectifs de l'Année internationale des fibres naturelles. De courte durée (7 minutes), ce film explique l'importance des fibres naturelles pour l'économie mondiale et, en particulier, pour les populations qui en dépendent pour leur survie. La vidéo peut être

téléchargée sur Internet, diffusée lors de manifestations publiques et de réunions scientifiques dans le monde entier et distribuée sous forme de DVD ou par d'autres moyens de communication aux décideurs qui, à des postes clés, influent sur la politique économique mondiale. En présentant, avec concision et efficacité, des arguments qui militent en faveur des fibres naturelles, la vidéo contribue à donner au public une image positive des fibres naturelles et inscrit sur l'agenda politique la nécessité de soutenir les objectifs de l'Année internationale des fibres naturelles.

IV. PROJETS À UN STADE AVANCÉ DE PRÉPARATION ET NOUVELLES PROPOSITIONS

A. GRANDIR ENSEMBLE: FORUM DU FUTUR, 2020 (COLLABORATION DU GROUPE DES FIBRES DURES AVEC LA FILIÈRE D'APPROVISIONNEMENT) [CFC/FIGHF/31FT]

13. Cette proposition de projet, au titre de la procédure accélérée, vise à mettre sur pied un "Forum du futur, 2020" pour le secteur des fibres dures. Le principal objectif est de mettre en place un mécanisme durable pour renforcer la production et l'échange de connaissances, qui facilitera l'élaboration d'une stratégie de développement pour l'ensemble des parties prenantes du secteur des fibres dures, en mettant l'accent particulièrement sur les pays en développement producteurs. Ce projet vise également à accroître la compétitivité des produits de base, encourager la coopération internationale, venir à bout de la vulnérabilité des exportations et faire mieux connaître les produits.

14. Le coût total du projet, d'une durée de 16 mois, s'élève à 158 350 USD dont 107 350 USD sont demandés au Fonds commun à titre de subvention. L'agent d'exécution du projet est l'Organisation internationale des fibres naturelles basée aux Pays-Bas.

15. La proposition a été présentée au Bureau du Groupe (le mécanisme intersessions d'approbation des propositions de projets à soumettre au Fonds commun – réf. CCP: HF 00/7 - JU 00/7 est décrit dans le règlement intérieur du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures) pour approbation, après avoir été soumise au Fonds. Le premier vice président, agissant au nom du Bureau, a rejeté la proposition au motif qu'il serait inutile de créer avec l'Organisation internationale des fibres naturelles une nouvelle organisation indépendante, étant donné que les objectifs de cette dernière peuvent être facilement réalisés avec les fonds propres de la FAO qui pèserait de tout son poids sur l'exécution des projets. Créer une nouvelle organisation internationale limiterait également la capacité de la FAO...qui s'efforce de mettre sur pied une plate-forme commune pour l'ensemble des parties intéressées du secteur des fibres naturelles.

16. Le Groupe peut vouloir suggérer des révisions de la proposition ou la réexaminer aux fins d'approbation. La proposition sera mise à disposition des délégués sous la référence CCP: HF 09/CRS.1.

B. USINE DE FABRICATION DE PLANCHES EN FIBRES DE COCO [CFC/FIGHF/29PPF]

17. La proposition de projet a été élaborée grâce aux fonds du Mécanisme de financement de la préparation de projets du Fonds commun, sous l'égide de l'ONG philippine *Equal Margins Mindanao Inc (EMMI)* désignée comme institution chef de file. Ce mécanisme de financement a pour objectif d'élaborer une étude de faisabilité approfondie afin d'étudier la possibilité de créer une usine de fabrication de planches en fibres de coco, en s'appuyant sur les idées et techniques mises au point dans le cadre d'un précédent projet, achevé, du Fonds commun 'matériaux de construction et d'emballage à base de fibres de coco'. Toutefois, malgré les demandes du Fonds adressées aux auteurs du projet, le Secrétariat n'a pas reçu de copie de la proposition détaillée.

V. FUTURS PROJETS

18. Les participants pourront souhaiter examiner tout profil de projet supplémentaire consacré aux fibres dures qui leur sera présenté pour examen. Ces propositions devront parvenir au Secrétariat longtemps avant la réunion.

19. En préparant de nouvelles propositions, les délégués sont invités à se reporter au Manuel de projet du Fonds commun (voir http://www.common-fund.org/data/content/CFC-Manual_projects.pdf) pour s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour obtenir l'approbation du Fonds avant d'engager des ressources. Afin de faciliter ce processus, la page 11 du manuel énumère les caractéristiques des projets qui empêchent le financement des propositions par le Fonds, à savoir:

- Projet axé sur des services de formation ou de vulgarisation de nature générale;
- Financement de manifestations, conférences, réunions etc. et voyages d'autres institutions ou personnes;
- Traduction de documents ou de publications d'autres institutions ou personnes;
- Entraîne des frais généraux ou d'administration disproportionnés;
- A pour principal objectif le renforcement institutionnel ou des moyens de recherche;
- Produit des résultats qui ne dépasseront pas la durée de vie du projet;
- Concerne la recherche fondamentale, c'est-à-dire des travaux de recherche qui ne produisent pas de résultats applicables à l'issue du projet;
- Projet axé sur des travaux de recherche qui ne profitent pas effectivement aux producteurs pauvres dépendants du produit de base;
- Demande des investissements de grande envergure;
- Concerne des études de marché générales;
- Fait double emploi avec des travaux antérieurs, actuels ou planifiés ailleurs;
- Relève du travail de base d'une OIP ou d'autres institutions participantes;
- Concerne des pays qui ne sont pas membres du Fonds, sauf si les dépenses y afférentes sont entièrement prises en charge par d'autres sources que le Fonds commun;
- Projet axé essentiellement sur la production d'aliments pour la consommation nationale, à l'exception des pays moins développés; ou
- Projet axé sur la promotion générique des produits de base.

20. Le Secrétariat considère que cette liste d'incompatibilités à vérifier est un moyen utile pour assurer la pertinence et la cohérence en matière de conception de projets.

VI. AUTRES QUESTIONS LIÉES AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS DE BASE DU FONDS COMMUN AVEC LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL

A. MESURES AFIN DE STIMULER DES IDÉES ET PROPOSITIONS DE NOUVEAUX PROJETS

21. Depuis la dernière réunion conjointe, les délégués savent que le Fonds commun a défini, dans le cadre de son deuxième plan d'action quinquennal, des domaines prioritaires où il estime qu'il aurait un avantage comparatif et un impact maximal. À titre de rappel, ces domaines comprennent: i) efficacité et compétitivité de la filière d'approvisionnement; ii) diversification et valeur ajoutée; et, iii) accès au marché et développement commercial. Il a été indiqué que les projets intervenant dans ces domaines d'action indicatifs, non seulement renforcent la prévisibilité des financements par le Fonds commun, mais sont aussi susceptibles de soutenir la mobilisation de fonds auprès des donateurs aux fins d'un développement axé sur les produits de base.

22. Conformément à ces indications, les participants ont recommandé d'axer l'élaboration des projets concernant les fibres sur les domaines prioritaires suivants:

- Utilisation des fibres et des déchets pour des applications différentes, y compris la fourniture d'informations techniques visant à faciliter l'adoption de nouveaux procédés.
- Mise au point de procédés et/ou d'équipements favorisant une efficacité accrue de l'extraction de la fibre, de son traitement et de la production industrielle et, partant, une plus grande productivité et rentabilité de ce secteur d'activité.
- Amélioration des variétés végétales résistantes à la maladie et à productivité élevée en faisant appel aux biotechnologies ou aux techniques classiques.

23. Le Secrétariat se préoccupe du fait qu'il n'y ait pratiquement pas de nouvelles propositions sollicitant un financement du Fonds commun. Considérant cela, les participants peuvent vouloir réexaminer les priorités susmentionnées, suggérer des modifications ou étudier d'autres moyens d'accroître le flux d'idées et de propositions de nouveaux projets. Afin de faciliter ce processus, il est rappelé au Groupe qu'un examen de la stratégie de développement des produits de base reposant sur la précédente consultation, est également inscrit à l'ordre du jour de la réunion conjointe.

B. RÈGLES ET MÉCANISMES D'APPROBATION DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS COMMUN

24. Les principes directeurs selon lesquels le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures approuve et supervise les projets figurent dans sa stratégie de développement [CCP: HF 04/4 – JU 04/4 (révisé)]; le mécanisme intersessions pour l'approbation des propositions de projets à soumettre au Fonds commun est défini dans les Règlement intérieur du Groupe (CCP: HF 00/7 - JU 00/7).

25. À sa dernière session, tout en déclarant que la stratégie actuelle de développement n'avait pas besoin d'être révisée, le Groupe a noté que les événements mondiaux pouvaient évoluer rapidement et demandé de maintenir la stratégie à son ordre du jour pour examen à la prochaine réunion conjointe.

26. Ces derniers mois, l'équité et l'organisation du mécanisme intersessions pour l'approbation des propositions de projets soumis au Fonds commun, ont été mises en cause. Les modalités détaillées sont énoncées dans le Règlement intérieur et le mandat du Groupe (CCP: HF 00/7 – JU 00/7). Il est important que les délégués aient connaissance des dispositions énoncées dans le document, en particulier des dispositions intersessions pour les questions relevant du Fonds commun.

27. Tout amendement aux dispositions du règlement intérieur du Groupe régissant l'approbation des projets du Fonds commun doit être adopté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par le Groupe et requiert l'accord du Comité des produits.

28. En outre, le Groupe peut souhaiter définir des lignes directrices concernant le calendrier des propositions de projets soumises au Bureau pour approbation. Il est important que ce dernier dispose du temps nécessaire pour procéder à leur examen, longtemps avant les dates limites du Fonds commun.

Tableau 1. Récapitulatif des projets du Fonds commun concernant les fibres dures

Fibre	Titre	Montant en USD					
		Subvention du Fonds commun	Prêt du Fonds commun	Budget total	Lieu des activités du projet	Date de lance- ment	Date d'achèvement
A. Projets récemment achevés ou en voie d'achèvement							
Sisal	Utilisation écologique des déchets de sisal pour la production de biogaz et d'engrais biologiques	927 712	-	1 500 812	République-Unie de Tanzanie	2004	2008
Sisal	Développement du sisal: remplacement de l'amiante par la fibre de sisal dans les composites ciment	672 500	-	1 362 500	Brésil	2006	2008
Fibre de coco	Installation pilote pour le traitement efficace de la fibre de coco et le contrôle de la qualité	480 373	-	730 765	Sri Lanka	2005	2009
Toutes fibres	Symposium international sur les fibres naturelles (en soutien à l'Année internationale des fibres naturelles)	30 000	-	68 500	FAO, Rome	2008	2009
Toutes fibres	Projet audiovisuel pour l'Année internationale des fibres naturelles	23 000	-	30 759	Rome	2008	2008
B. Projets en cours d'exécution							
Sisal	Première évaluation de la faisabilité de l'utilisation des déchets liquides de sisal (jus) pour la production de pesticides et de médicaments vétérinaires	112 100	-	168 200	Brésil	2009	2010